

**REUNION BE
LUNDI 21 JUIN 2021**

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loïc, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

- 1. Appel de la décision de la CNS suite au refus de dérogation / mutation tardive : SAINTES TRIATHLON** **1**
- 2. Modification des attributions des membres du BE** **2**
- 3. Colloque de la DTN et des CTL (du 15 au 19 nov - PACA)** **2**
- 4. Demandes de dérogation Ironman France** **3**
- 5. Elections du Comité Paralympique et Sportif Français le 05 juillet 2021** **5**
- 6. Assemblée Générale de la Ligue Bretagne - 19 juin 2021** **5**
- 7. Epreuves internationales** **5**

1. Appel de la décision de la CNS suite au refus de dérogation / mutation tardive : SAINTES TRIATHLON

Le 09 juin 2021, le club SAINTES TRIATHLON a adressé une saisine électronique pour solliciter une dérogation visant à permettre à l'athlète Alice FOUGÈRE de concourir sur le championnat de France des clubs de Duathlon de D2 malgré une licence validée le 27 mai 2021 après une demande de mutation initiée le 21 avril 2021.

En première instance, la Commission Nationale Sportive s'est prononcée le même jour contre la dérogation demandée au motif que la demande de mutation a été réalisée un mois et demi après la date limite elle-même déjà repoussée au 16/03/2021 (date initiale 31/01/2021).

Le 16 juin 2021, le club SAINTES TRIATHLON a adressé une saisine électronique faisant appel de la décision de la Commission Nationale Sportive.

Les membres du BE réunis ce jour, après étude de cette demande, décident à l'unanimité :

- **d'annuler la décision de la Commission Nationale Sportive du 09 juin 2021**
- **d'accorder la dérogation sollicitée par le club SAINTES TRIATHLON. Compte tenu du contexte lié à la crise de la Covid, le BE constate que la saison n'a réellement pu démarrer qu'en juin et décide de donner une suite favorable à la demande du club de Saintes Triathlon.**

2. Modification des attributions des membres du BE

Après échanges entre les membres du BE, les attributions des membres du BE sont modifiées de la manière suivante (cf noms en bleu) :

Pôle	Pôle Haut Niveau	Pôle Développement	Pôle Responsabilité Sociale	Pôle Territoires	Pôle Vie Sportive
Référents BE avant modification	Yves CORDIER et Cédric GOSSE	Laurence DE JAEGHERE et Loïc MENTRE	Joelle DESMET et Anne-Charlotte DUPONT	Eric SAEZ et Didier SERRANO	Christine GEFFROY et Christophe LEGRAND
Référents BE après modification	Yves CORDIER et Cédric GOSSE	Laurence DE JAEGHERE et Loïc MENTRE	Joelle DESMET et Anne-Charlotte DUPONT	Eric SAEZ et Christophe LEGRAND	Christine GEFFROY et Didier SERRANO

3. Colloque de la DTN et des CTL (du 15 au 19 nov - PACA)

Les sujets présentés lors du "colloque de la DTN et des CTL" concernent aussi bien des CTL, que des agents développement, ou encore des membres de l'Equipe Technique Régionale, il est indiqué que le colloque sera rebaptisé.

Il est proposé que ce colloque soit ouvert à :

- 2 agents par ligue métropolitaine (mais il est possible pour les ligues d'envoyer davantage d'agents / à la charge des ligues concernées)
- 1 seule personne par ligue d'outre mer (mais il est possible pour les ligues d'envoyer davantage d'agents / à la charge des ligues concernées)

Les membres du BE valident cette proposition à l'unanimité.

4. Demandes de dérogation Ironman France

L'organisateur des 3 épreuves Ironman a sollicité des dérogations à la réglementation sportive.

Il est précisé que M. Yves CORDIER, membre du BE et directeur d'Ironman France, ne prend pas part aux votes ci-dessous.

Les deux premières demandes de dérogation, relatives au protocole sanitaire souhaité par l'organisateur, ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de la cellule de veille "coronavirus" :

- saisine électronique REF 00000370 : port du masque OBLIGATOIRE.

Le non-port du masque par un concurrent dès l'entrée dans les zones de course pour effectuer les processus d'avant course (zone d'exposition, retrait des dossards, check-in, bike parc.....) jusqu'à l'après-course (zone after finish, zone d'arrivée, check-out...), est sanctionnable d'une disqualification.

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Les membres du BE valident cette demande de dérogation.

- saisine électronique REF 00000371 : distanciation sociale de 4 mètres entre les athlètes

Les concurrents ne doivent pas courir directement l'un derrière l'autre, à une distance inférieure à 4 mètres. Le non-respect de cette règle est sanctionnable par le corps arbitral.

Les membres du BE valident cette demande de dérogation.

Les demandes de dérogation suivantes ont fait l'objet d'une réunion de concertation préalable entre les trois présidents de ligues concernées par les épreuves Ironman (Auvergne Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire) et le pôle de la Vie Sportive :

- saisine électronique REF 00000368

Un re-dépassement immédiat par l'athlète doublé avant de sortir de la zone d'Aspiration-abri entraînera un carton bleu.

Les membres du BE valident cette demande de dérogation.

- saisine électronique REF 00000368

Si l'épreuve de natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques et/ou cas de force majeure, la course pourra se disputer sur l'épreuve de vélo et de course à pied sans modification de parcours.

Le départ sera donné sous forme de rolling start

Il est précisé qu'une dérogation avait déjà été accordée par la Commission Nationale de la Réglementation Sportive, le 23/04/2018 pour la période 2018-2020

Les membres du BE valident cette demande de dérogation, en précisant que

cette dérogation n'est applicable que dans une configuration d'épreuve avec deux aires de transitions.

- saisine électronique REF 00000372
 - (a) L'athlète ayant opté pour le format Bike-Run renonce à la partie natation, il ne pourra alors participer qu'à la partie vélo et la partie course à pied.
 - (b) L'athlète ayant opté pour le format Bike-Run qui tentera de prendre le départ natation le jour de la course sera disqualifié.
 - (c) L'athlète qui choisit l'option Bike-Run ne sera pas éligible pour les récompenses en catégorie d'âge et ne pourra prétendre à se qualifier pour le Championnat du Monde IRONMAN 70.3.
 - (d) L'heure de départ sera à définir et établi selon les spécificités de chacune de nos épreuves après le passage des Pros et dans une partie où la densité des groupes d'âge deviendra plus faible.
 - (e) Les athlètes du format Bike-Run seront placés juste à côté de la zone de transition. Lorsque le moment sera venu pour les athlètes du format Bike-Run de prendre le départ, ils prendront leur départ directement dans la zone de transition sous la forme d'un rolling start en fonction du nombre de concurrents inscrits sur ce format.
 - (f) Les temps limites et intermédiaires restent inchangés sur la partie vélo et sur la partie course à pied

Les membres du BE valident cette demande de dérogation.

- saisine électronique REF 00000373
 - (c) Les athlètes ne doivent pas aller aux toilettes alors qu'ils effectuent une pénalité dans la zone de pénalité sous peine de disqualification (DSQ)
 - (d) Il est interdit de modifier son équipement ou d'effectuer tout type de réparation/entretien du vélo pendant une pénalité, sous peine de disqualification. (DSQ)

Les membres du BE valident cette demande de dérogation.

- saisine électronique REF 00000374 - CARTON JAUNE = 30 secondes de pénalité sous la forme d'un Stop&Go

Qu'il ait été remis sur la partie natation, vélo ou course à pied, l'athlète devra se remettre en conformité si c'est possible et devra effectuer une pénalité de 30 secondes auprès de l'arbitre qui lui a octroyé immédiatement.)

Il est précisé qu'une dérogation avait déjà été accordée par la Commission Nationale de la Réglementation Sportive le NRS, le 09/04/2018 en test sur l'Ironman de Nice.

Les membres du BE valident cette demande de dérogation.

5. Elections du Comité Paralympique et Sportif Français le 05 juillet 2021

Le Président Cédric GOSSE fait savoir que le CPSF a lancé un appel à candidature en vue des élections prévues le 05 juillet prochain : sur les 14 sièges du conseil d'administration, 2 sont réservés aux fédérations paralympiques.

Le dépôt des candidatures est attendu pour le 25 juin au plus tard.

6. Assemblée Générale de la Ligue Bretagne - 19 juin 2021

Le Président Cédric GOSSE fait savoir qu'il a participé le 19 juin à l'Assemblée Générale organisée par la nouvelle équipe de la ligue Bretagne. L'assemblée générale du 19 juin s'est très bien déroulée, le président Cédric GOSSE a constaté que la ligue s'est recomposée et que les clubs ont manifesté un véritable souhait de repartir de l'avant et de se projeter avec la nouvelle équipe.

Il indique que le Président de la ligue, M. Charles-Yves COLLET, ainsi que l'ensemble du Conseil d'Administration de la Ligue, ont remercié la fédération et son personnel pour leur accompagnement avant et après l'assemblée générale électorale du 10 avril dernier.

7. Epreuves internationales

Le Président Cédric GOSSE et les membres du BE félicitent les athlètes pour leurs belles performances et les médailles gagnées une nouvelle fois sur la scène internationale :

- CHAMPIONNATS D'EUROPE DE KITZBÜHEL (Autriche), du 18 au 20 juin 2021

Au terme d'un Championnat d'Europe Junior/U23/Elite au format inédit avec un système de qualification sous forme de demi-finales, la France repart de Kitzbühel avec deux médailles de bronze Elite grâce aux belles performances de Léonie Périault et Tom Richard.

En relais Mixte par équipe, les Juniors (Ilona Hadhoum - Briac Tence - Candice Denizot - Gaspard Tharreau) remportent une belle 2ème place sur le podium derrière l'Allemagne et devant l'Espagne.

Christophe LEGRAND, Vice Président, faisait partie de la délégation qui s'est rendue à KITZBÜHEL, et témoigne devant le BE de l'excellent et très important travail réalisé sur place par toute l'équipe, qu'elle soit technique, médicale ou paramédicale.

Cédric GOSSE rappelle que le déplacement des élus sur les épreuves internationales permet effectivement de constater l'important travail réalisé, de mieux appréhender les besoins et les contraintes des équipes, et confirme qu'il est important que les membres du BE puissent intégrer certaines délégations internationales.



- COUPE DU MONDE DE PARATRIATHLON DE LA COROGNE (Espagne), 20 juin

Les Français clôturent ce cycle de compétitions internationales avec 2 médailles d'or (Louis Noël, PTWC - Arnaud Grandjean-Toumy Degham, PTVI), 2 d'argent (Annouck-Curzillat-Céline Bousrez, PTVI et Michael Herter, PTS3) et le bronze pour Coline Grabinski, PTS3.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général